





DECLARATION LIMINAIRE CTL 14 décembre 2016

Monsieur le Président,

La Direction Générale des Finances publiques (D.G.F.i.P.), administration régalienne de l'État, a toujours été reconnue à travers les missions qui lui étaient confiées pour ses qualités de rigueur, sincérité, probité et efficacité.

Qu'est-elle devenue aujourd'hui ? Réponse : un service squelettique de l'État à force de suppression d'emplois et d'externalisations de certaines tâches.

Ce tournant idéologique, car il s'agit bien d'un changement de cap politique, s'est opéré au cours des années 80 et n'a cessé d'amplifier ses méfaits depuis. Les maîtres « maux » des technocrates de Bercy sont : compétitivité, efficience, rationalisation, simplification.

Tout ce langage qui obéit au principe de « concurrence libre et non faussée » tel que précisé dans les traités européens, (c'est-à-dire partout où une mission de service public peut être remplacée par un opérateur privé payant) conduit à un désengagement et donc à un affaiblissement de l'État.

La D.G.F.i.P, en s'appuyant sur la loi Notré, continue dans cette voie en supprimant ou en regroupant de plus en plus de postes comptables au détriment des administré-e-s. On assiste ainsi à une désertification progressive des services publics, dont les trésoreries, implantés dans les territoires ruraux.

Pourtant des voix s'élèvent contre cette destruction de nos services publiques : La réforme des services déconcentrés de l'administration fiscale fait l'objet d'une concertation territoriale défaillante, souligne un rapport budgétaire élaboré par les sénateurs Michel Bouvard et Thierry Carcenac, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017. Depuis plusieurs années, la direction générale des finances publiques (DGFIP), l'une des plus grandes administrations à réseau de l'État – avec près de 110 000 agents en 2015 et 4 000 points de contact –, fait l'objet d'importantes restructurations. La concertation territoriale autour de la réorganisation des services fiscaux ruraux est jugée "défaillante".

« La réorganisation du réseau rural de la direction générale des finances publiques doit se faire dans certains territoires avec davantage de concertation entre les différents services de l'État pour éviter qu'un territoire perde en même temps plusieurs services », estiment les deux sénateurs dans le rapport budgétaire précité.

En 2017, le département de la Creuse va encore perdre 9 emplois : 1 IDIV (CN), 1A, 4B et 3 C

Personne ne peut le nier : la dégradation se poursuit, s'amplifie :

- Quel est l'avenir des services de contrôle en Creuse : BCR, BDV ?
- malgré le soutien affiché du conseil départemental, de l'AMAC, de la mairie de Guéret, le service des Domaines est rayé de la carte creusoise : une nouvelle fois, c'est la perte d'un service public de proximité.
- au 1^{er} janvier 2017, 3 postes comptables ferment : de graves questions restent en suspens sur la réorganisation des travaux pour les postes qui récupèrent la charge de travail : lors de nos visites de sites, les collègues se sentent abandonnés par la Direction. Il n'y a eu aucun pilotage.
- Plus globalement, la réforme en Creuse de la carte des intercommunalités pose des questions sur le devenir du réseau comptable, en sachant que trois postes vont fermer. Quelles sont les postes les plus menacés aujourd'hui? Pour les trésoreries qui vont gérer ces nouvelles structures, des questions se posent sur la taille des structures, sur le calendrier : que va-t-il se passer après le 01 janvier 2017.
- En réalité, notre Directeur Général ne veut plus voir personne au guichet et fait tout pour en éloigner les usagers. Un de ses arguments, écrit, vérifié, vérifiable et apparemment assumé est : il faut désintoxiquer le redevable de l'accueil physique !!!

Pour la gestion publique proprement dite (gestion des budgets des collectivités), la proximité est elle réellement un atout ? La DGFIP met souvent en avant les progrès de la dématérialisation.

La gestion de la comptabilité des collectivités locales occupe en effet une grande place et beaucoup de temps dans notre travail. Si la dématérialisation représente un réel atout et permet de fournir des services nouveaux et attendus aux élus et à la population, elle ne remplace pas le nécessaire contact permanent avec les collectivités. Cette mission de conseil est mise en avant, avec raison, par la DGFIP. Or, sa politique de suppression d'emplois et de fermeture de sites conduit, là aussi, à une dégradation de la mission.

- l'arrivée du PAS (réforme aberrante dénoncée par nos propres cadres à Bercy !!!) est source d'inquiétude pour les agents : aujourd'hui, les usagers posent des questions qui restent sans réponse faute d'informations : c'est aberrant. Dans les SIP, si le nombre de télédéclarations augmentent, les télé-corrections explosent aussi. En plus, la population creusoise se déplace en masse dans nos services.
- la question du Cadastre est toujours présente, mais que l'on se rassure, ce service sera bientôt privatisé, ouf !!!

L'an dernier, le dernier paragraphe de notre déclaration était la suivante :

« Le cru 2016 des suppressions d'emplois est exceptionnel, certainement dû aux aléas climatiques. Nous n'avions pas connu pareil choc depuis le quinquennat de Sarkozy. Quid de l'année 2017 ? »

Et bien il faut croire que l'année 2017 sera tout aussi exceptionnelle... Cela se passe de commentaires : nous sommes gouvernés par des personnes qui sont coupées de la réalité, de la vraie vie.

Pour toutes ces raisons et comme il est impossible de discuter sur le nombre des suppressions d'emplois, car monsieur le président vous n'avez pas la main, nous refusons de participer au CTL qui se rapproche plus d'une simple chambre d'enregistrement que d'un véritable lieu d'exercice de la démocratie sociale.